



eldorado gold

Eldorado Gold

Rapport sur l'esclavage moderne de 2024



INTRODUCTION

Le présent rapport sur l'esclavage moderne (le « Rapport ») a été préparé par Eldorado Gold Corporation (« Eldorado Gold » ou « Eldorado ») afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* de 2023 (la « Loi ») du Canada. Ce deuxième rapport conjoint aux termes de l'article 11 de la Loi vise Eldorado Gold et sa filiale, Eldorado Gold (Québec) Inc. (« Eldorado Gold Québec »), que nous avons désignées comme des entités déclarantes. Étant donné qu'Eldorado Gold est la société mère originaire dont les chaînes d'approvisionnement mondiales sont sous sa supervision financière consolidée, le présent Rapport comprend également des références à diverses filiales qui ne sont pas des entités déclarantes, particulièrement notre principale filiale en exploitation en Grèce (Hellas Gold Single Member S.A. (« Hellas Gold »)) et en Turquie (Tüprag Metal Madencilik Sanayi ve Ticaret A.Ş. (« Tüprag »)).

Sauf indication contraire, le présent Rapport porte sur l'exercice d'Eldorado Gold clos le 31 décembre 2024 (la « période visée »). Le présent Rapport fait partie de notre ensemble de rapports annuels. Tous les rapports, y compris nos rapports sur le développement durable, sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.eldoradogold.com.

Chez Eldorado Gold, nous nous engageons à respecter les droits de la personne. Nous intervenons activement pour prévenir et atténuer les incidences négatives sur les droits de la personne liées à nos activités d'exploitation et à nos chaînes d'approvisionnement, y compris l'esclavage moderne, et pour éviter d'y contribuer ou d'en être la cause. Le présent Rapport traite des politiques, procédures et pratiques que nous avons mises en place et que nous sommes en train d'élaborer pour nous prémunir contre l'esclavage moderne au sein de nos activités d'exploitation et de notre chaîne d'approvisionnement.

NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Structure organisationnelle et activités d'exploitation

Eldorado Gold est une société aurifère canadienne de taille moyenne dont les actions sont négociées sur les bourses de Toronto (TSX : ELD) et de New York (NYSE : EGO). En 2024, nous avons produit 520 293 onces d'or.

Nous avons adopté une approche responsable en matière d'exploitation minière comme étant le fondement de nos activités, ce qui se reflète dans nos valeurs, soit la collaboration, le courage, l'intégrité, le dynamisme et l'agilité.

Nos activités d'exploitation à l'échelle mondiale comprennent des actifs au Canada, en Turquie et en Grèce. Nos activités couvrent toutes les facettes de l'exploitation minière, notamment l'exploration, la mise en valeur, la production, la remise en état et la réhabilitation. Notre société a son siège social à Vancouver, au Canada. Au 31 décembre 2024, nous comptons environ 5 800 employés et entrepreneurs à l'échelle mondiale. La majorité de nos employés et de nos dirigeants sont des ressortissants des pays où nos activités d'exploitation et nos bureaux sont situés.

Nous avons quatre sites en exploitation :

- i) Le **Complexe minier Lamaque** (« Lamaque »), situé dans l'est de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec (Canada), comprend la mine Triangle en activité (les parties supérieure et inférieure), le gisement Ormaque, le gisement Parallèle, le gisement n° 4 Plug et l'usine Sigma. Lamaque produit de l'or et emploie 807 personnes;
- ii) **Olympias**, situé dans la péninsule Chalcidique, en Grèce, produit de l'or, de l'argent, du plomb et du zinc, et emploie 889 personnes;
- iii) **Kışladağ**, situé dans la province d'Uşak, en Turquie, produit de l'or et emploie 1 369 personnes;
- iv) **Efemçukuru**, situé dans la province d'İzmir, en Turquie, produit de l'or et emploie 884 personnes.

Nous avons également un projet de mise en valeur cuivre-or, le projet Skouries, situé dans la péninsule Chalcidique en Grèce, qui employait 1 201 personnes en décembre 2024. Le projet Skouries fait partie du complexe des mines Cassandra, qui comprend également Olympias et la mine Stratonis (qui est en mode de surveillance et d'entretien). La construction du projet Skouries est en cours, et la première production est prévue pour le premier trimestre de 2026, suivie de la production commerciale, qui devrait commencer au milieu de l'année 2026. Eldorado détient en propriété exclusive ses sites en exploitation ainsi que le projet Skouries.

Parmi les autres projets de croissance figure Perama Hill, projet aurifère et argentifère grec détenu en propriété exclusive. En outre, en Roumanie, nous avons conclu une entente prévoyant la vente du projet Certej, dans lequel notre participation s'élève à 80,5 %.

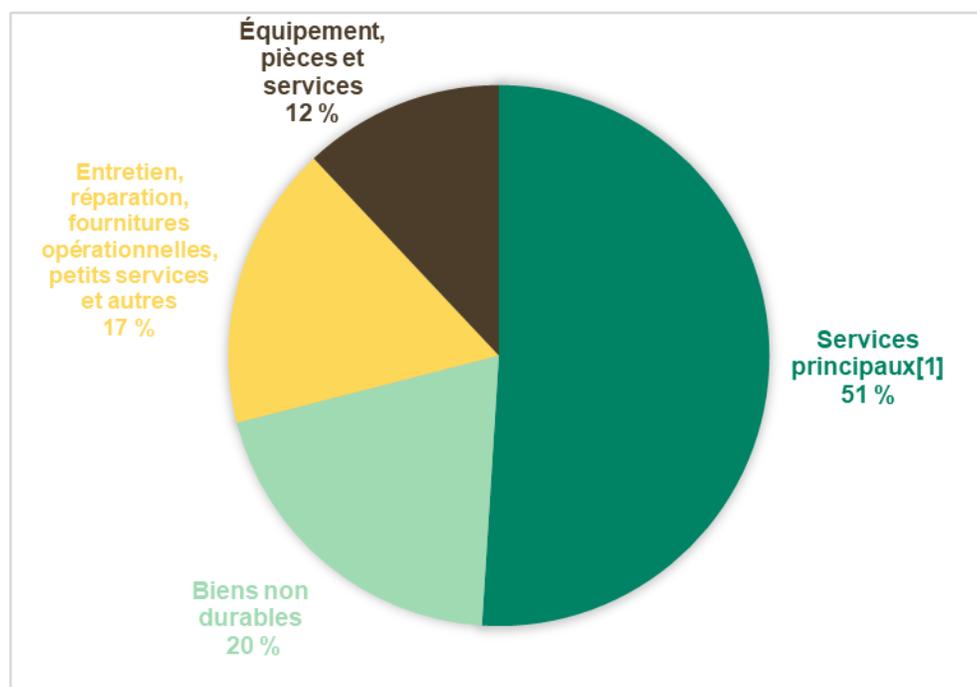
Pour obtenir une description complète de chaque site, veuillez consulter la notice annuelle et le [Rapport de gestion](#) de fin d'exercice 2024 de la Société, disponibles sur notre site Web, sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar. Dans le présent Rapport, nous désignons nos activités d'exploitation collectives et nos projets de mise en valeur comme nos sites.

Chaîne d'approvisionnement

Nous nous appuyons sur une chaîne d'approvisionnement diversifiée pour soutenir notre activité, qui fournit les services et les biens, ainsi que les matériaux nécessaires lors des différentes étapes de développement de nos sites. Chez Eldorado Gold, nos sites sont soutenus par environ 3 400 fournisseurs directs dans l'ensemble de nos activités d'exploitation et de notre projet de mise en valeur Skouries. Nos dépenses d'approvisionnement dans nos sites d'exploitation en 2024 se sont élevées à environ 920 M\$ US, et nos principales catégories de dépenses sont illustrées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses totales d'approvisionnement d'Eldorado par catégorie (2024)

Catégorie	Dépenses (pourcentage du total)
Services principaux ¹	51 %
Biens non durables	20 %
Entretien, réparation, fournitures opérationnelles, petits services et autres	17 %
Équipement, pièces et services	12 %



¹ « services principaux » désigne des services d'un montant de 250 000 \$ US et plus (dépenses annuelles).

Au Canada, 99 % de nos dépenses vont à des fournisseurs canadiens, tandis que 1 % vont à des fournisseurs situés en dehors du Canada, principalement aux États-Unis. En Grèce, 79 % de nos dépenses vont à des fournisseurs grecs, tandis que 21 % vont à des fournisseurs situés en dehors de la Grèce. En Turquie, 88 % de nos dépenses vont à des fournisseurs turcs, tandis que 12 % vont à des fournisseurs situés en dehors de la Turquie.

NOS POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GOUVERNANCE

Notre conseil d'administration est chargé de superviser la gouvernance d'entreprise et de surveiller l'efficacité de nos procédés de gestion des risques. Le comité de développement durable du conseil supervise nos politiques, nos programmes et nos pratiques en matière de développement durable, notamment en matière de travail et de droits de la personne. Le comité de développement durable reçoit des rapports trimestriels consolidés contenant de l'information sur tous les sites et effectue périodiquement des visites sur place pour vérifier les informations en personne. Il incombe à notre président et chef de la direction de veiller au rendement dans les domaines de la responsabilité sociale, de la gestion de l'environnement et de la santé-sécurité, y compris en ce qui concerne les droits de la personne. Notre vice-président exécutif, services techniques et exploitation supervise la santé et la sécurité au travail ainsi que le développement durable au niveau de l'entreprise. Notre vice-président, Santé, sécurité et développement durable élabore et met en œuvre notre orientation stratégique tout en améliorant les pratiques de gouvernance afin de promouvoir la responsabilité et la transparence. De plus, notre vice-président exécutif et chef des finances supervise à la fois la fonction des ressources humaines et la fonction d'approvisionnement au niveau mondial. Les directeurs régionaux des ressources humaines collaborent étroitement avec le vice-président des ressources humaines, tandis que notre directeur de la chaîne d'approvisionnement mondiale et des acquisitions supervise les activités d'approvisionnement au niveau mondial.

Politiques en matière de gouvernance

Nos principales politiques et procédures en matière de gouvernance demeurent en vigueur et n'ont fait l'objet d'aucune mise à jour ou révision importante au cours de la dernière année. Nos principales politiques et procédures en matière de gouvernance façonnent nos pratiques, y compris notre approche en matière de droits de la personne et d'esclavage moderne. Les politiques d'entreprise pertinentes sont notamment les suivantes :

- **Code d'éthique et de conduite des affaires** (le « Code ») – Le Code s'applique aux employés et aux entrepreneurs qui travaillent pour Eldorado, nos filiales ou les membres de notre groupe. Il décrit nos attentes en matière d'éthique, y compris la responsabilité de signaler les violations soupçonnées. Le Code comprend des procédures de dénonciation qui permettent à toute partie prenante de signaler de façon confidentielle et anonyme toute préoccupation, y compris celles relatives aux droits de la personne.
- **Politique en matière de milieu de travail respectueux** – Nous avons une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement, de discrimination ou de violence en milieu de travail. Notre politique en matière de milieu de travail respectueux s'applique à tous les employés d'Eldorado et de nos filiales.
- **Politique en matière de droits de la personne** – qui s'inspire de la Charte internationale des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies et des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, entre autres, notre politique en matière de droits de la personne aligne nos pratiques en matière de travail, de santé et de sécurité sur notre responsabilité en matière de respect des droits de la personne. Notre politique en matière de droits de la personne interdit expressément le travail des enfants et le travail forcé dans nos activités d'exploitation et nos chaînes d'approvisionnement.
- **Code de conduite des fournisseurs** (le « Code des fournisseurs ») – Nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs respectent les normes minimales prévues dans le Code des fournisseurs. Cela comprend l'exigence pour les fournisseurs d'agir de façon éthique et de se conformer aux lois et aux règlements des territoires où ils exercent leurs activités et où nous exerçons nos activités. Le Code des fournisseurs stipule également que les fournisseurs doivent adopter des pratiques robustes en matière de droits de la personne et de relations de travail équitables, et qu'ils sont tenus de se conformer à notre politique en matière de droits de la personne.

Chez Eldorado, les administrateurs, les dirigeants et les directeurs généraux, vice-présidents ou vice-présidents exécutifs des pays qui sont responsables de la supervision des employés dans les territoires étrangers ont pour tâche de s'assurer que les employés de tous les territoires comprennent et respectent le Code, ainsi que toutes les autres politiques applicables de la Société.

Système de gestion intégrée en matière de durabilité

Notre système de gestion intégrée en matière de durabilité (« SGID ») prévoit des normes de rendement minimales obligatoires qui s'appliquent à l'échelle mondiale à tous nos sites. Notre SGID aborde des sujets tels que la santé et la sécurité au travail, le rendement social et environnemental et la sûreté, ainsi que des sujets généraux tels que la gestion des entrepreneurs et l'approvisionnement. Le SGID a été élaboré conformément aux normes sectorielles reconnues à l'échelle internationale, y compris les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du World Gold Council (« WGC »), le programme *Vers le développement minier durable* (« VDMD ») de l'Association minière du Canada (« AMC »), le Code international de gestion du cyanure et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne.

Notre SGID exige que nos activités d'exploitation et tous les entrepreneurs s'alignent sur le protocole de vérification sur la prévention du travail des enfants et du travail forcé du programme VDMD, ainsi que sur les conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant le travail forcé et le travail des enfants, et sur les normes contre l'esclavage moderne.

Notre SGID fait l'objet d'examens cycliques pour s'assurer qu'il intègre les changements apportés aux cadres internationaux et qu'il est adapté aux affaires. Par conséquent, le SGID dispose d'un programme de vérification intégré dans le cadre duquel un groupe interne d'experts du domaine évalue la conformité aux normes tous les trois à cinq ans, et une vérification externe effectuée par des commissaires aux comptes tiers selon les exigences du programme VDMD de l'AMC et des Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du WGC.

En 2024, nous avons effectué notre première vérification de conformité dans le cadre du SGID à Kışladağ et Efemçukuru en Turquie, et nous avons obtenu des résultats positifs par rapport aux normes externes, tout en relevant des possibilités d'amélioration continue. Les résultats vérifiés de l'initiative VDMD sont accessibles au public sur le site Web suivant : <https://www.eldoradogold.com/news-and-insights/our-stories/tuprag-shines-their-first-towards-sustainable-mining-verification>.

IDENTIFICATION DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE

Identification des risques liés à l'esclavage moderne dans nos activités d'exploitation

Nos activités d'exploitation sont situées au Canada, en Grèce et à Turquie. Nous continuons à suivre de près l'Indice mondial de l'esclavage (IME) dans ces territoires. Selon l'Indice mondial de l'esclavage de 2023, le Canada se classe parmi les pays à faible risque d'esclavage moderne, tandis que la Grèce se classe dans la catégorie des risques faibles à moyens. Nous reconnaissons que, malgré ces classements, l'esclavage moderne existe dans ces pays. La Turquie se classe au cinquième rang mondial en termes de risques d'esclavage moderne.² Selon <https://www.walkfree.org>, ces risques sont liés à la présence importante de réfugiés et de migrants dans le pays, notamment en provenance de Syrie, ainsi qu'à la discrimination persistante à l'encontre des groupes minoritaires (y compris les réfugiés). Le travail forcé est surtout répandu dans les secteurs de l'agriculture, du service domestique, du vêtement, des textiles et de la construction. Selon des études récentes, la plupart des réfugiés syriens, particulièrement vulnérables à l'esclavage moderne, résident dans le sud-est de la Turquie, dans les provinces limitrophes du nord de la Syrie.³ Nous exerçons nos activités d'exploitation dans l'ouest de Turquie, où nous estimons que les risques d'esclavage moderne sont moins élevés.

Peu importe le territoire, nous employons des procédures robustes en matière de ressources humaines et d'approvisionnement pour nous assurer que ni nous ni nos entrepreneurs n'ayons recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités d'exploitation. Ces mesures sont présentées à la rubrique « [Mesures au sein de nos activités d'exploitation commerciale](#) » du présent Rapport. Par conséquent, nous

² L'indice mondial de l'esclavage de 2023 - <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/map/>

³ Conseil danois pour les réfugiés. 2021. Syrian Refugees' Perceptions of the (Formal) Labour Market in Southeast Turkey. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/turkey/syrian-refugees-perceptions-formal-labour-market-southeast-turkey>

estimons que le risque global que nos activités d'exploitation puissent causer ou contribuer à l'esclavage moderne de notre main-d'œuvre est faible.

Identification des risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement

Nous sommes conscients du risque de contribuer involontairement ou d'être associés à des cas d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. L'Australian Council of Superannuation Investors dresse la liste des catégories de produits et de services propres à un secteur qui présentent un risque plus élevé d'esclavage moderne. Ces catégories comprennent notamment la construction, le nettoyage, la sécurité, l'entretien, la main-d'œuvre contractuelle, la logistique/le transport et des matériaux comme le matériel informatique.⁴ Le Département du travail des États-Unis (USDOL) recense également les principaux secteurs à l'échelle mondiale à risque pour le travail des enfants et le travail forcé. En 2022, ces secteurs comprenaient l'agriculture, la fabrication et l'exploitation minière et de carrières.⁵ L'USDOL recense également les principaux secteurs à risque de travail forcé et de travail des enfants dans certains pays, dont la Turquie. En 2022, en Turquie, les secteurs à risque élevé comprenaient : les produits agricoles, le coton, les chaussures, les meubles et les vêtements. En nous basant sur de telles sources, nous avons déterminé que le risque d'esclavage moderne est plus élevé dans nos approvisionnements en nourriture et services, notamment la construction, la main-d'œuvre contractuelle, le nettoyage et l'entretien.

Nous reconnaissons que le risque d'esclavage moderne augmente également dans les pays où la prévalence de cette pratique est plus élevée. La majeure partie de nos dépenses d'approvisionnement étant engagée à contrat auprès de fournisseurs situés dans les pays où nous exerçons nos activités d'exploitation, nous avons déterminé que les risques de contribuer à l'esclavage moderne ou d'y être liés sont plus élevés en Turquie.

En 2023, nous avons mené une évaluation approfondie de nos principaux fournisseurs, représentant 75 % de nos dépenses, afin de mieux cerner les risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. Notre processus de sélection a tenu compte de ce qui suit :

- Le risque lié au travail des enfants et au travail forcé, en comparant nos produits approvisionnés à la liste intitulée [Goods Produced by Child Labor or Force Labor](#) du Département du travail des États-Unis.
- Le risque de corruption, en identifiant les fournisseurs établis dans un pays dont la note dans l'[Indice de perception de la corruption](#) de Transparency International est en deçà de 50.
- Le risque lié aux secteurs touchés par un conflit et présentant un risque élevé, qui identifie les fournisseurs qui exercent leurs activités dans un pays dont la note est inférieure à 50 selon l'[Institut Heidelberg pour la recherche sur les conflits internationaux](#).
- Risque lié aux sanctions internationales, lorsqu'un fournisseur figure sur la Sanctions List du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (*Office of Foreign Assets Control*) du département du Trésor des États-Unis.

Les fournisseurs ciblés comme présentant un risque accru de causer des incidences négatives sur les droits de la personne et d'être impliqués dans l'esclavage moderne font l'objet d'un procédé formel de diligence raisonnable. En 2024, des conclusions et des recommandations ont été présentées à un comité interne multifonctionnel composé de représentants des équipes juridique, du développement durable, de la chaîne d'approvisionnement et des finances. Aucun des fournisseurs examinés n'a été jugé à risque en ce qui concerne le travail forcé et l'esclavage moderne.

À la suite de l'examen effectué en 2023, nous avons décidé qu'il serait approprié de documenter officiellement notre système de gestion des risques de tiers (« GRT »). Avec l'aide d'un tiers qualifié indépendant, nous sommes en train de développer les composantes du cadre de GRT, que nous prévoyons intégrer dans une politique d'approvisionnement responsable et une procédure de GRT. La procédure de GRT, qui s'inspire des normes de diligence raisonnable de l'Organisation de coopération et de développement économiques, énoncera des mesures clairement définies pour l'identification, la gestion, l'escalade et le signalement de cas impliquant des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la chaîne d'approvisionnement d'Eldorado, y compris les

⁴ Australian Council of Superannuation Investors. 2019. Modern Slavery Risks, Rights and Responsibilities: A Guide for Companies and Investors.

⁵ Département du travail des États-Unis. 2022. 2022 List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/reports/child-labor/list-of-goods>

risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne. Notre objectif est de terminer et de mettre en œuvre la procédure de GRT dans tous nos sites.

GESTION DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE ET DILIGENCE RAISONNABLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Mesures au sein de nos activités d'exploitation commerciale

Conformité sur le plan réglementaire

Nous respectons toutes les lois applicables des territoires où nous exerçons nos activités d'exploitation. Nos sites et nos bureaux mettent en place des mesures spécifiques pour s'assurer qu'il n'y a pas de cas de travail des enfants ou de travail forcé au sein de nos activités d'exploitation.

Notre siège social est situé au Canada et est assujéti à toutes les lois sur le travail fédérales et provinciales. À Lamaque, nous nous conformons aux droits du travail du Canada et du Québec, qui protègent l'ensemble de nos employés et contractuels au sein de nos activités d'exploitation canadiennes. Le Canada et le Québec ont adopté des droits du travail qui protègent tous les travailleurs de tous les secteurs, y compris les secteurs informels.

Dans notre site grec, Olympias, nos équipes de ressources humaines recueillent et valident les renseignements personnels pertinents de tous les candidats à l'emploi, en veillant à éviter le recours au travail des enfants ou au travail forcé. Tous les entrepreneurs qui travaillent sur place sont tenus de soumettre les données personnelles pertinentes de leurs employés à des fins de vérification avant d'entrer dans le site, ainsi que mensuellement par la suite. Conformément à la réglementation grecque sur l'exploitation minière, aucun travailleur de moins de 18 ans n'est autorisé sur le site. Ces exigences s'appliquent également aux entrepreneurs en construction qui travaillent à notre projet de mise en valeur Skouries.

Nos deux sites de Turquie respectent également toutes les lois applicables, y compris le droit du travail. Aucun travailleur de moins de 18 ans n'est autorisé sur nos sites. Tout entrepreneur intervenant sur le site doit fournir la documentation nécessaire concernant tous ses employés avant d'accéder à un site. Notre service des ressources humaines est chargé de suivre ces informations afin de prévenir l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants.

Eldorado s'efforce de respecter les normes internationales du travail et de protéger les droits du travail de ses employés et de ses entrepreneurs. Environ 55 % de nos employés étaient assujettis à des conventions collectives en 2024.

Les niveaux de rémunération des employés sont établis à l'échelle du pays par des équipes locales des ressources humaines, et le siège social exerce une supervision de haut niveau sur les approbations budgétaires annuelles et les évaluations périodiques de l'équité salariale entre les genres.

Notre conformité à la réglementation locale en matière de travail est évaluée dans le cadre d'évaluations indépendantes des droits de la personne (« HRA »). En 2024, nous avons mené à bien les négociations et conclu une convention collective de trois ans réciproquement avantageuse avec le personnel syndiqué d'Olympias. En outre, en 2024, Tüprag a annoncé la conclusion d'une convention collective mise à jour et réciproquement avantageuse en Turquie, qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

Droits de la personne

Notre politique en matière de droits de la personne est communiquée à nos entrepreneurs et fournisseurs sur tous nos sites. De plus, le Code de conduite des fournisseurs exige que tous les fournisseurs doivent se conformer à cette politique.

Entre 2021 et 2022, nous avons réalisé des évaluations des droits de la personne indépendantes pour chacun de nos quatre sites en exploitation, conformément aux normes de notre SGID. Le champ d'application de ces évaluations comprenait nos activités d'exploitation et tout entrepreneur travaillant sur place. Bien que le champ d'application n'ait pas précisément ciblé l'esclavage moderne, il a pris en compte les aspects liés au travail, notamment le travail forcé et le travail des enfants. Les HRA n'ont recensé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans aucune de nos activités d'exploitations. Les évaluations ont révélé des risques mineurs pour

chaque site, lesquels ont tous été résolus depuis. Nous répéterons ces évaluations en 2025 et nous surveillerons nos plans de mesures correctives pour nous assurer que toutes les anomalies ont été efficacement résolues.

Formation

Tous nos employés bénéficient d'une certaine formation sur les droits de la personne. Au complexe minier Lamaque, les sujets liés aux droits de la personne sont inclus dans la formation de base, à laquelle tous les employés et les entrepreneurs sur place participent, et tous nos employés du complexe minier Lamaque suivent également une formation annuelle sur le *Code d'éthique et de conduite professionnelle*. À Olympias, nous avons élaboré un cours de formation de deux jours sur les ressources humaines et la durabilité qui s'harmonise avec notre SGID et la législation grecque. Le cours traite expressément des droits de la personne et du travail des enfants. Nous avons commencé à offrir cette formation à tous les employés et entrepreneurs permanents. Sur nos sites turcs, nos employés et nos entrepreneurs reçoivent une formation obligatoire sur les droits de la personne qui fait référence au travail forcé et au travail des enfants.

Nous mettons en œuvre notre formation conformément aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne (les « principes volontaires ») dans tous nos sites. Bien que les principes volontaires concernent la gestion des entrepreneurs chargés de la sécurité, nous dispensons des formations sur les droits de la personne dans le cadre de notre mise en œuvre de ces principes.

Le siège social, par l'intermédiaire des départements des ressources humaines et juridique, propose des formations sur les politiques sur une plateforme tierce en ligne, tandis que le perfectionnement du leadership est géré sur une autre plateforme distincte. En 2024, une formation sur le *Code d'éthique et de conduite professionnelle* a été donnée à tous les employés ayant une adresse courriel dans tous les bureaux et a été suivie par tous.

De plus, en 2024, nous avons dispensé une formation sur la prévention de la traite de personnes à tous les membres de la haute direction, de la direction principale et de la direction, à tous les directeurs de sites et de pays et à tous les membres des équipes chargées de l'approvisionnement, des comptes fournisseurs, des ressources humaines et des services juridiques à l'échelle mondiale. Cette formation visait à les sensibiliser et à leur fournir les connaissances et les compétences nécessaires pour détecter et prévenir la traite des personnes dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement

Notre SGID exige que tous nos entrepreneurs et fournisseurs se conforment au Protocole de vérification de la prévention du travail des enfants et du travail forcé du programme VDMD de l'AMC, et établit des exigences pour que nous réalisions des diligences raisonnables envers les entrepreneurs et fournisseurs, ainsi que pour surveiller ces derniers afin d'identifier les risques liés au travail des enfants, au travail forcé, à l'esclavage moderne, aux pratiques de rémunération et aux sanctions internationales.

Pour opérationnaliser ces exigences du SGID, nous avons élaboré notre Code de conduite des fournisseurs en 2023. Nous communiquons le Code de conduite des fournisseurs à tous les fournisseurs et exigeons qu'ils en reconnaissent le contenu et s'engagent à le respecter. De plus, notre Code d'éthique et de conduite des affaires s'applique à toute personne qui travaille pour Eldorado.

Comme il est indiqué ci-dessus, nous avons mené à bien un processus de sélection complet de nos principaux fournisseurs (qui représentent 75 % de nos dépenses en 2023) pour déterminer s'ils sont exposés à des risques liés au travail des enfants et au travail forcé, à la corruption, aux conflits et aux sanctions internationales. Tout fournisseur identifié comme présentant au moins un de ces risques est considéré comme « à risque élevé » et fait l'objet d'un procédé de diligence raisonnable qui comprend un questionnaire détaillé à l'intention des fournisseurs. En nous fondant sur une analyse des résultats, nous procédons à des vérifications supplémentaires de diligence raisonnable afin de valider le niveau de risque d'un fournisseur, le cas échéant. Si un fournisseur est jugé à risque de causer ou de contribuer à l'esclavage moderne, ou s'il est jugé non conforme, nous déterminons les meilleures mesures à prendre pour remédier à cette situation. Ces mesures peuvent comprendre l'approbation de la poursuite, la suspension temporaire, ou l'annulation définitive ou l'arrêt de la relation commerciale avec un fournisseur non conforme, ainsi que des mesures d'atténuation.

Ce procédé de diligence raisonnable est régi par un comité de diligence raisonnable composé de membres de notre équipe de haute direction. Si le procédé de diligence raisonnable révèle des préoccupations au sujet d'un fournisseur et si notre contrat avec ce fournisseur dépasse 500 000 \$ US, le comité de diligence raisonnable est avisé de déterminer les prochaines étapes. Le directeur général du site concerné examine et répond à toute préoccupation concernant les fournisseurs ayant des contrats de moindre envergure. Il est prévu que la procédure de GRT décrite ci-dessus, plus structurée, remplacera notre processus de diligence raisonnable actuel lorsqu'elle sera mise en œuvre.

Notre filiale grecque, Hellas Gold, met en valeur le projet de mise en valeur de Skouries grâce à un investissement de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« BERD »). La BERD nous impose de mettre en place des procédés spécifiques de gestion des fournisseurs. Pour se conformer à ces exigences, notre équipe en Grèce a élaboré un procédé de diligence raisonnable aligné sur les normes de la BERD. Ce procédé est très semblable à celui que nous avons mis au point à l'échelle de la société. Tout fournisseur jugé à haut risque selon le procédé de sélection d'Eldorado et celui de Hellas Gold, ou uniquement selon celui de Hellas Gold sera assujéti aux procédures de diligence raisonnable de Hellas Gold.

S'ATTAQUER AUX RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET PRENDRE DES MESURES CORRECTIVES

Le conseil d'administration d'Eldorado est chargé de comprendre et de superviser les principaux risques associés à notre entreprise et de surveiller régulièrement les systèmes en place pour gérer ces risques efficacement. De plus, le comité de vérification d'Eldorado, qui est un comité du conseil, est chargé de s'assurer que nous disposons de procédures appropriées pour la réception, la conservation et le traitement des soumissions et des plaintes confidentielles et anonymes au sujet de toute violation de notre Code d'éthique et de conduite des affaires, ou des circonstances qui pourraient enfreindre celui-ci, y compris les préoccupations liées aux droits de la personne ou l'esclavage moderne. Le Code comprend nos procédures de dénonciation.

Dans le cadre de nos procédures de dénonciation, les employés, les administrateurs, les dirigeants ou toute personne exerçant des activités pour notre compte (notamment les entrepreneurs, les consultants, les fournisseurs ou les mandataires) sont libres de porter les plaintes liées à l'éthique à l'attention de leur superviseur ou de leur gestionnaire. Ils peuvent également déposer un rapport confidentiel et, s'ils le souhaitent, anonyme par l'entremise de notre agence de dénonciation externe, EthicsPoint, par téléphone ou en ligne à www.eldorado.ethicspoint.com. Les procédures de dénonciation établissent également deux autres moyens formels par lesquels les parties peuvent communiquer leurs plaintes. Plus précisément, ils peuvent communiquer avec le directeur, Audit interne mondial et gestion des risques d'Eldorado et soumettre, par courrier interne, une enveloppe scellée adressée au vice-président exécutif, avocat général et chef du service de la conformité. Nos procédures de dénonciation décrivent la façon dont les plaintes sont reçues, font l'objet d'une enquête et sont examinées à l'interne. Elles sont incluses dans notre Code d'éthique et de conduite des affaires et sont disponibles sur notre site Web.

Notre Code des fournisseurs comprend des mécanismes de signalement qui sont conformes à notre Code d'éthique et de conduite des affaires et à nos procédures de dénonciation. Plus précisément, si un fournisseur prend connaissance d'une possible violation du Code des fournisseurs ou d'une politique connexe d'Eldorado, il doit en informer la personne de notre société avec laquelle il fait affaire. Les inquiétudes et les violations potentielles peuvent également être signalées de manière anonyme par téléphone ou en ligne via EthicsPoint, ou par courrier à l'adresse compliance@eldoradogold.com. En 2023, nous avons également mis en place des mécanismes de règlement des griefs des employés dans tous nos sites.

Le Code d'éthique et de conduite des affaires ainsi que le Code des fournisseurs d'Eldorado stipulent clairement que nous ne tolérerons pas de représailles contre quiconque signale de bonne foi une préoccupation ou participe à une enquête.

Notre Système d'intervention communautaire dans le SGID, qui est conforme au Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités du VDMD de l'AMC, établit également des exigences pour que les sites développent et maintiennent un mécanisme de retour d'information communautaire, pour recevoir, gérer et répondre aux griefs, commentaires, préoccupations et demandes de la communauté. Les membres de la collectivité peuvent exprimer leurs préoccupations au sujet de l'esclavage moderne au moyen de ces mécanismes de griefs communautaires ou par nos canaux de dénonciation.

Toutes les préoccupations et tous les griefs reçus par l'entremise de notre Système d'intervention communautaire, des mécanismes de règlement des griefs des employés et de nos canaux de dénonciation font l'objet d'une enquête. En 2024, aucune des préoccupations reçues par l'entremise de nos canaux de commentaires confidentiels et de dénonciation n'a conduit à la découverte de cas liés à l'esclavage moderne. Aucun impact n'ayant été constaté, nous n'avons pas mis en place de mesures pour remédier à des cas de travail forcé ou de travail des enfants, ou à la perte de revenus des familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

ÉVALUATION DE NOTRE EFFICACITÉ

Le comité de développement durable de notre conseil examine et surveille la mise en œuvre de notre politique en matière de droits de la personne ainsi que de nos programmes, pratiques et communications en matière de droits de la personne. Le comité reçoit des rapports trimestriels sur le rendement en matière de durabilité de nos activités et supervise la mise en œuvre de notre système de gestion de la durabilité.

Nous réalisons des évaluations indépendantes des droits de la personne pour nos activités d'exploitation afin de mieux comprendre nos impacts réels et potentiels et de nous assurer que les mesures mises en place sont adéquatement évaluées et surveillées quant au respect de ces droits. La première série de ces évaluations a été réalisée entre 2021 et 2022, et, comme il a été mentionné précédemment, nous prévoyons de répéter ces évaluations en 2025. Nous surveillons nos rendements par rapport aux plans d'action élaborés lors des évaluations des droits de la personne. En tant que membre de l'AMC, nous respectons le protocole de vérification de la prévention du travail des enfants et du travail forcé du programme VDMD de l'AMC, et, au minimum, toutes nos activités d'exploitation visent à obtenir une note de niveau A des critères du Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités, intégré dans notre SGID. Ce dernier comprend une section sur les mécanismes de réponse aux communautés d'intérêt, qui évalue l'adéquation des mécanismes de retour d'information des communautés. En 2024, une vérification externe a été menée sur nos sites turcs, Kışladağ et Efemçukuru, et celle-ci a confirmé la conformité avec le Protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé. En ce qui concerne le Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités, Efemçukuru a obtenu le niveau AAA, tandis que Kışladağ a obtenu le niveau A.

Le procédé de vérification par un tiers pour le SGID comprend également une évaluation de notre conformité avec les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable, et nos résultats sont accessibles au public sur notre site Web.

Nous continuons d'évaluer et d'élaborer notre procédé de diligence raisonnable des fournisseurs. Au fur et à mesure de l'avancement de ce travail, nous continuerons de cerner de nouvelles mesures possibles pour faire le suivi de l'efficacité de nos efforts visant à contrer les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Le comité de diligence raisonnable, qui supervise notre procédé de diligence raisonnable des fournisseurs, continuera d'évaluer les fournisseurs à haut risque et de travailler à la mise en œuvre d'un procédé de GRT dans tous les sites en 2025.

APPROBATION ET MISE EN GARDE

Le présent Rapport vise l'entité Eldorado Gold et sa filiale assujettie à la Loi, Eldorado Gold (Québec) Inc. (ci-après désignées ensemble les « entités déclarantes »). Le conseil d'administration d'Eldorado Gold a approuvé le présent Rapport conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi. Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que je certifie avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Fort de mes connaissances, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets, à tous égards importants, pour l'application de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Je fais cette attestation en ma qualité d'administrateur du conseil d'administration d'Eldorado Gold, et non en ma qualité personnelle, pour le conseil d'administration d'Eldorado Gold et en son nom.

Je suis dûment autorisé à engager la responsabilité d'Eldorado Gold.

/s/ George Burns

George Burns,
Administrateur et chef de la direction d'Eldorado Gold Corporation
Date : 15 avril 2025

INFORMATION PROSPECTIVE ET RISQUES

Certaines déclarations formulées et informations données au présent Rapport sur l'esclavage moderne constituent des informations ou des déclarations prospectives au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Souvent, on peut reconnaître les déclarations et les informations prospectives grâce à l'utilisation d'expressions telles que « croire », « continuer », « s'engager », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « éventuel », « projeter » ou « s'efforcer de », ou de leur forme négative, et de déclarations selon lesquelles certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » être posés, se produire ou être réalisés.

Les déclarations ou informations prospectives contenues dans le présent Rapport sur l'esclavage moderne comprennent les déclarations ou informations relatives à ce qui suit : notre stratégie, et le développement prévu des politiques et procédures; la construction et la mise en valeur du projet Skouries, y compris le calendrier prévu pour la première production et la production commerciale; la mise en valeur éventuelle de Perama Hill et la vente éventuelle du projet Certej en Roumanie; la mise en œuvre du système de GRT; les pratiques de durabilité de la Société, sa conformité avec le SGID, les évaluations des droits de la personne qui seront effectuées en 2025; notre hypothèse générale de faible taux d'esclavage moderne en ce qui concerne notre main-d'œuvre et notre conviction que les risques d'esclavage moderne sont plus faibles en Turquie occidentale; la stratégie et le procédé autour de la sélection des principaux fournisseurs; l'élaboration d'un procédé de diligence raisonnable aligné sur les exigences de la BERD; les plans visant à améliorer les procédures de dénonciation et à repérer, à mesurer, à suivre et à gérer les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

Les déclarations ou les informations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses que la direction juge raisonnables; toutefois, si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats, activités, rendements et réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux formulés dans les déclarations ou les informations prospectives. Il s'agit notamment d'hypothèses concernant : le calendrier, le coût et les résultats de nos activités de construction et de mise en valeur, d'amélioration et d'exploration; les cours futurs de l'or et des autres matières premières; les taux de change; les valeurs, les coûts, les dépenses et les besoins en fonds de roulement prévus; la production et les récupérations métallurgiques; les réserves et les ressources minérales; notre capacité à libérer le potentiel de notre portefeuille de sites d'exploration et d'exploitation; notre capacité à faire face aux incidences négatives du changement climatique et des conditions météorologiques défavorables; la cohérence de l'agglomération et notre capacité à l'optimiser à l'avenir; le coût des consommables essentiels et le degré d'utilisation de ces consommables; l'impact et l'efficacité des initiatives de productivité; le temps et le coût nécessaires pour les remises en état prévues des équipements; les teneurs prévues des sous-produits; l'utilisation, l'impact ou l'efficacité des dépenses d'investissement de croissance; l'impact des acquisitions, des cessions, des suspensions ou des retards sur nos activités; les capitaux de maintien nécessaires pour divers projets; et le climat géopolitique, économique, juridique et d'autorisation dans lequel nous opérons.

Plus précisément, en ce qui concerne le projet Skouries et les mises à jour, nous avons formulé des hypothèses supplémentaires concernant notamment : notre capacité et la capacité de nos entrepreneurs à recruter et à conserver des ressources humaines dans les délais requis; la productivité de la main-d'œuvre; les taux et les heures prévues; les taux d'inflation; la portée et le calendrier liés à l'attribution des contrats clés et leur approbation; la portée prévue des cadres de gestion de projet; notre capacité à continuer à exécuter nos plans relatifs au projet Skouries selon les prévisions du calendrier existant du projet et conformément à la portée prévue actuelle du projet (y compris nos progrès prévus concernant l'installation de gestion intégrée des déchets d'extraction (« IGIDE ») et les deux chantiers d'essai souterrains); l'expédition en temps opportun des éléments importants ou critiques (comme les profilés des plaques du filtre-pressé); notre capacité à continuer à faire financer notre projet et à respecter toutes les clauses restrictives et tous les engagements contractuels y afférents; notre capacité à obtenir et à conserver toutes les approbations et tous les permis requis, à la fois globalement et en temps opportun; l'absence de nouvelles recherches archéologiques non identifiées auparavant qui retarderaient la construction de diverses parties du projet; les cours futurs de l'or, du cuivre et d'autres matières premières; et l'engagement de la communauté au sens large et le climat social en ce qui concerne le projet Skouries.

Sauf indication contraire, nous avons présumé le maintien de ses activités d'exploitation commerciales existantes dans un contexte pratiquement identique à celui qui prévalait à la date du présent Rapport. Même si les hypothèses et les attentes nous paraissent raisonnables, il ne peut être garanti que les déclarations ou les informations prospectives nous donneront raison. De nombreuses hypothèses revêtent un caractère hautement incertain et portent sur des facteurs indépendants de notre volonté.

Les déclarations et informations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs importants connus et inconnus par suite desquels les résultats, les activités, le rendement ou les réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux formulés dans les déclarations ou informations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, entre autres, ce qui suit : les risques liés à la mise en valeur à Skouries et à d'autres projets de mise en valeur; les risques liés à nos activités dans des territoires étrangers; les risques liés à la production et au traitement; notre capacité à obtenir des approvisionnements en électricité et en eau à un coût raisonnable; le prix des marchandises et des biens non durables; notre dépendance à l'égard de quantités importantes d'équipements essentiels; notre dépendance envers les infrastructures, les marchandises et les biens non durables; le risque lié à l'inflation; les relations avec la collectivité et l'acceptabilité sociale; les questions d'ordre environnemental; les conditions ou défaillances géotechniques et hydrogéologiques; l'élimination des déchets; les titres miniers; les permis; les organismes non gouvernementaux; les risques d'atteinte à la réputation; les changements climatiques; les changements de contrôle; les mesures prises par des actionnaires activistes; les estimations des réserves et des ressources minérales; les examens réglementaires et les différentes normes utilisées pour préparer et déclarer les réserves et ressources minérales; les risques liés à une pandémie, une épidémie, une endémie ou une menace similaire pour la santé publique; les substances réglementées; les acquisitions, y compris les risques liés à l'intégration; les aliénations; les terrains détenus en copropriété; les portefeuilles de placements; la volatilité; les fluctuations de volume, le risque de dilution à l'égard de nos actions; la concurrence; la dépendance envers un nombre limité de fonderies et d'acheteurs; les systèmes des technologies opérationnelles et de l'information; le risque de liquidité et le risque lié au financement; l'endettement (y compris les restrictions sur nos activités actuelles et futures, les conséquences d'un changement de contrôle, la capacité à faire face aux obligations au titre du service de la dette, les conséquences d'un manquement aux obligations et les changements des notes de crédit); les charges totales décaissées par once et les charges tout inclus liées au maintien (CTILM) (notamment en fonction du prix de l'or sur le marché et de la rentabilité de la Société); le risque lié aux devises; le risque lié aux taux d'intérêt; le risque de crédit; les questions fiscales; l'information

financière (y compris la valeur comptable de nos actifs et les modifications apportées aux normes de présentation de l'information); le contexte économique mondial; le travail (y compris en ce qui concerne les relations entre les employés et les syndicats, la transformation en Grèce, l'inconduite de la part des employés, le personnel clé, la main-d'œuvre qualifiée, les expatriés et les entrepreneurs); le risque lié au prix des marchandises; le manquement à nos obligations; les restrictions sur nos activités actuelles et futures; les obligations de remise en état et obligations à long terme; les cotes de crédit; les changements dans les normes d'information financière; la non-disponibilité des assurances; la Loi Sarbanes-Oxley, les lois sur les valeurs mobilières applicables et les règles des bourses; les risques liés aux pratiques et au rendement en matière d'environnement, de développement durable et de gouvernance; la corruption, les pots-de-vin et les sanctions; l'inconduite de la part des employés; les litiges et les contrats; les conflits d'intérêts; le respect de la législation en matière de protection des renseignements personnels; les dividendes; les droits de douanes et autres obstacles au commerce. En ce qui concerne le projet Skouries, ces risques, incertitudes et autres facteurs pourraient entraîner de nouveaux retards dans l'achèvement de la construction et de la mise en service du projet Skouries, ce qui pourrait entraîner des retards dans le début de la production et dans l'atteinte de la production commerciale, ainsi qu'une augmentation supplémentaire des coûts du projet Skouries. Les risques spécifiques, incertitudes et autres facteurs incluent, entre autres, les suivants : notre capacité et la capacité de nos entrepreneurs de construction à recruter le personnel nécessaire possédant les compétences nécessaires dans les délais impartis et à gérer les variations de l'effectif durant la construction du projet Skouries; notre capacité à recruter du personnel possédant les compétences, l'expérience et la capacité nécessaires pour travailler sur les chantiers; notre capacité à augmenter la productivité en augmentant ou modifiant les quarts de travail; la hausse des coûts de la main-d'œuvre ou des coûts des principaux intrants tels que les matériaux, l'énergie et le carburant; les risques liés aux sous-traitants, notamment la perte de contrôle sur certains aspects des activités d'exploitation de la Société ou la capacité des sous-traitants à exécuter leurs missions; la capacité des principaux fournisseurs à honorer leurs engagements contractuels, notamment en ce qui concerne les délais, la quantité de produits livrés, les coûts ou la qualité; notre capacité à construire les infrastructures essentielles dans les délais requis, notamment l'usine de traitement, l'usine de filtration, les installations de gestion des déchets et les remblais; les écarts entre les prévisions et la réalité concernant le volume de terrassement nécessaire dans la mine à ciel ouvert; la variabilité des récupérations métallurgiques et de la qualité du concentré attribuable à des facteurs tels que l'étendue et l'intensité de l'oxydation ou la présence de minéraux de transition; la présence de caractéristiques structurelles supplémentaires impactant les considérations hydrologiques et géotechniques; la variabilité des minéraux ou la présence de substances pouvant se répercuter sur la performance des résidus filtrés et la densité en vrac des piles de stockage ou des résidus filtrés; la répartition des sulfures pouvant diluer le concentré et modifier les caractéristiques des résidus; les perturbations inattendues des opérations attribuables à des protestations, à des inspections réglementaires non planifiées, à des conditions routières ou à des troubles sociaux; les intempéries et événements climatiques imprévus, y compris les pluies et inondations de courte ou longue durée; notre capacité à atteindre les objectifs de production précommerciale ou d'aménagement souterrain; des résultats inattendus des chantiers souterrains; des découvertes archéologiques nécessitant la réalisation d'un processus réglementaire; des changements dans le soutien des communautés locales; notre capacité à répondre aux attentes des communautés, des gouvernements et des parties prenantes concernant le projet Skouries; et la réception en temps voulu des permis et autorisations nécessaires.

Il est recommandé au lecteur d'examiner attentivement l'analyse détaillée des risques présentée dans notre plus récente notice annuelle et dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation sur SEDAR+ sous notre dénomination sociale afin de mieux comprendre les risques et incertitudes qui touchent les activités et l'exploitation de la Société. Les déclarations et les informations prospectives visent à aider le lecteur à saisir le point de vue actuel de la direction quant aux perspectives à court et à long terme de la Société et ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Rien ne garantit que les déclarations et les informations prospectives se révéleront exactes, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces déclarations. Par conséquent, vous ne devriez pas vous fier indûment aux déclarations et aux informations prospectives figurant aux présentes. Sauf si nous y sommes tenus par la loi, nous ne prévoyons pas mettre à jour les déclarations et informations prospectives à mesure que les conditions changent.